

Le coffre-fort de la Caisse des Dépôts

L'Express - Chronique de Vanf - Nasolo-Valiavo Andriamihaja - 01/06/13

Impuissant à se faire entendre depuis quatre ans que dure cette crise sans précédent, le secteur privé économique, qui revendique 90% des impôts et taxes prélevés à Madagascar, semble avoir trouvé une formule alternative à ses velléités précédentes de « grève de l'impôt ».

Après la tenue, parallèle et concurrente, d'un conseil des ministres au palais présidentiel et d'un conseil de gouvernement à la Primature de Mahazoarivo, la question même de l'existence encore d'un État malgache se pose désormais : « le secteur (privé économique) ne sait plus qui est en charge des affaires nationales, le secteur ignore quels sont ses interlocuteurs au sein de l'appareil d'État ». Le vernis de l'impossible consensus et de l'introuvable inclusivité a imploré. Qu'il en résulte une « dégradation de l'environnement des affaires caractérisée par l'insécurité physique, juridique et fiscale » n'étonnera personne.

Insécurité physique : la quantité d'armes en circulation depuis les deux crises de 2002 et de 2009 est impossible à vérifier. C'est à la rubrique des faits divers qu'on apprend régulièrement comment des armes sont sorties en catimini des dépôts pour être louées à des malfrats qui opèrent aussi bien à la campagne qu'au cœur des grandes villes. À un moment, un grand tam-tam médiatique avait été orchestré sur le personnage d'un voleur de bœufs, razziant le grand Sud, dont personne n'a encore retrouvé la trace physique réelle, malgré un déploiement très médiatique de forces dites spéciales. Si la comptabilité macabre des militaires et gendarmes tombés sous les armes des « dahalo », sinon les appels au secours de populations trop éloignées de l'État central pour l'intéresser, ne venaient pas maintenir un scrupule de pudeur, tout le monde aurait rigolé de cette énième gesticulation de la HAT (Haute autorité de la Transition).

Insécurité juridique et fiscale : si l'insécurité physique relève d'une défaillance matérielle (inefficacité des forces de l'ordre, obscurité faute d'éclairage public, hausse structurelle de la délinquance, etc.), une insécurité juridique et fiscale concerne une partie qu'on pourrait dire « morale » de la chose publique. L'insécurité physique est le fait de bandits, voleurs ou assassins ; l'insécurité juridique (un contrat peut être dénoncé aussi facilement que la parole donnée se renie régulièrement, depuis 2009) et fiscale (le redressement fiscal est-il un racket mafieux ou un recouvrement des avoirs de l'État) est le fait de l'appareil d'État accaparé par des prédateurs sans aucun souci de l'intérêt général : État-voyou ou État de voyous

Jamais encore le secteur privé économique malgache n'avait procédé à une dénonciation aussi claire de la posture dolosive de ceux qui prétendent gouverner Madagascar, depuis le 17 mars 2009 : « tout contact institutionnel est suspendu à compter de ce jour, le prochain paiement de la TVA se fera au profit de la "Caisse de Dépôts et de Consignations" ».

La Caisse des Dépôts (et des Consignations) est un autre héritage de la tradition économique-financière de l'ancienne puissance coloniale. La Caisse des Dépôts a été créée en 1816, alors que la France se remettait des luttes entre les familles royales européennes et l'empereur Napoléon dont le paroxysme fut la défaite napoléonienne à Waterloo (juin 1815). Organisée entre, d'une part, un établissement public qui regroupe les activités opérationnelles et fonctionnelles, et d'autre part, des filiales qui fonctionnent selon la loi du marché, la Caisse des Dépôts se définit comme « investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, créateur de solutions durables en appui aux politiques publiques nationales et locales, avec une excellente connaissance des enjeux locaux et une capacité à construire des liens entre le secteur public et le secteur privé ».

« Instituée depuis le 1er septembre 1994, la TVA concerne les affaires réalisées à Madagascar par les personnes physiques ou morales qui, habituellement ou occasionnellement, achètent pour revendre ou accomplissent des actes relevant d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, minière, hôtelière et de prestation de services » (Lexique économique, financier et statistique, Secrétariat technique à l'ajustement, 1998). Le secteur privé exprime, publiquement et explicitement, sa détermination, et donc sa crainte préalable, de voir la manne de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) dilapidée.

Ce qui interpelle le plus, dans cette défiance affichée du secteur privé malgache, c'est sa volonté de faire trouver refuge aux 90% des impôts et taxes au sein d'un organisme dont la mission originelle, voilà 200 ans, fut de « restaurer la confiance » et de « recevoir, conserver, rendre les valeurs qui lui sont confiées ». Un coffre-fort au cœur de l'appareil d'État dont on doit espérer qu'une combinaison ne divulgue pas la combinaison.

Source : <http://www.lexpressmada.com/3445-chronique-de-vanf/le-coffre-fort-de-la-caisse-des-depots.html>